



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 17 avril 2018

Dengue à La Réunion : l'épidémie prend de l'ampleur dans l'ouest et le sud

L'épidémie de dengue qui sévit actuellement à La Réunion, s'intensifie dans l'ouest et le sud essentiellement. Au cours de la semaine dernière, 396 cas de dengue ont été signalés par les laboratoires de ville et hospitaliers, soit un total de 1388 cas confirmés à La Réunion en 2018. Les actions de lutte anti-vectorielle se renforcent dans les zones touchées et les actions de sensibilisation se multiplient pour impliquer la population dans la lutte contre les moustiques. Pour limiter l'ampleur de l'épidémie sur le territoire, la mobilisation de l'ensemble des acteurs est impérative et il est essentiel que chacun veille à l'élimination des gîtes larvaires.

Situation épidémiologique au 17 avril 2018

Après une circulation inhabituelle à bas bruit du virus de la dengue en 2017, y compris durant l'hiver austral, le nombre de cas de dengue est en augmentation depuis le début de l'année 2018. Au cours de la semaine dernière (du 9 au 15 avril), 396 cas de dengue ont été confirmés, portant à 1388 le nombre total de cas autochtones signalés en 2018. Les cas signalés résident principalement :

- **Dans l'ouest**
à Saint-Paul : Gare routière et Etang (83 cas), Bois de Nèfles et La Plaine (67 cas), Saint Gilles-les-Bains (40 cas), Saint-Gilles-les-Hauts (8 cas), La Saline (7 cas), Le Port (31 cas), La Possession (26 cas), Saint-Leu (31 cas).
- **Dans le sud**
à Saint-Pierre, (18 cas) et Ravine des Cabris (23 cas)
- **Dans le nord**
à Sainte-Clotilde (1 cas) dans la zone de circulation virale connue

Des cas isolés ont également été mis en évidence dans d'autres communes de l'île : Saint-Denis (2 cas), Saint-Paul (Le Guillaume 2 cas), Les Avirons (4 cas), l'Etang Salé (1 cas), Saint-Louis (La Rivière) 2 cas, Saint-Louis (6 cas), Saint-Joseph (3 cas), Saint-Philippe (1 cas), Saint-André (1 cas). Les enquêtes en cours permettront d'identifier leur lieu de contamination.

Au total depuis le début de l'année 2017, on dénombre 1482 cas autochtones de dengue, dont 49 ont été hospitalisés.

>> Carte répertoriant les cas de dengue téléchargeable sur le site internet de l'ARS OI :
<https://www.ocean-indien.ars.sante.fr/situation-de-la-dengue-a-la-reunion>

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Renforcement des actions de lutte anti-vectorielle

A l'occasion du comité d'administration du GIP-LAV, le préfet de La Réunion et le directeur général de l'ARS OI ont rappelé la nécessité d'une mobilisation collective et coordonnée pour éviter une diffusion du virus à l'ensemble de l'île.

La mobilisation des équipes de lutte anti-vectorielle (ARS OI et SDIS) est importante dans les quartiers touchés par la dengue, mais leurs interventions sont bien plus efficaces si elles peuvent s'appuyer sur une action de fond menée par les communes pour l'élimination systématique des gîtes larvaires et le renforcement de la salubrité publique à la fois sur le domaine public et dans les propriétés privées. Aussi, les communes et intercommunalités sont encouragées à renforcer leur mobilisation en priorité dans les quartiers où circule la dengue, mais aussi à titre préventif sur l'ensemble du territoire.

- **Opérations multi-partenariales dans les zones de circulation du virus**

Des opérations multi-partenariales sont organisées à l'échelle des quartiers grâce à l'implication de nombreux acteurs :

- communes
- intercommunalités en charge de la gestion des déchets,
- associations porteuses de contrats aidés (plan ravines/lav et emplois vert),
- bailleurs sociaux, etc.

23 opérations sont actuellement mises en œuvre dans 7 communes (Le Port, la Possession, Saint-Paul, Saint-Leu, Saint-Pierre, le Tampon, les Avirons). Le dispositif déployé dans les quartiers, se déroule sur plusieurs jours comme suit :

- Sensibilisation des habitants en porte à porte et suppression des gîtes larvaires dans les cours et jardins des particuliers avec appui, si besoin, à l'enlèvement de déchets susceptibles de retenir l'eau (encombrants, pneus...)
- Entretien et nettoyage du domaine public (élimination des dépôts sauvages, élagage, nettoyage des ravines, entretien des abords des bâtiments publics, etc.)
- Collecte des déchets

Ces opérations multi-partenariales viennent compléter et conforter les actions de traitements insecticides menées par l'ARS et les pompiers du SDIS. La mise en œuvre des gestes de prévention expliqués par des acteurs locaux implantés dans ces quartiers et la proposition de solutions immédiates par l'enlèvement et la collecte de certains déchets favorisent l'adhésion de la population et contribuent à réduire dans la durée les populations de moustiques.

- **Renforcement de l'action de salubrité publique à titre préventif sur l'ensemble de l'île**

L'action de lutte anti-vectorielle ciblée sur les zones où le virus circule est aujourd'hui la priorité de santé publique, qui mobilise une grande part des moyens actuellement disponibles.

Pour autant, le renforcement de l'action de salubrité publique et d'élimination des gîtes larvaires sur l'ensemble du territoire est aussi un facteur important dans la lutte contre l'épidémie de dengue en cours et doit également mobiliser tous les acteurs concernés (augmentation de la fréquence de la collecte des déchets et d'encombrants, actions de nettoyage de quartiers, de sensibilisation du public, communication...)

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Recommandations à la population

Malgré les visites répétées dans les quartiers où circulent la dengue, les équipes de l'ARS OI et de ses partenaires (SDIS, Croix Rouge) retrouvent régulièrement dans les cours et jardins des particuliers des récipients en eau (soucoupes, pot, vases, etc) et des amas de déchets (notamment encombrants et déchets verts) qui favorisent la prolifération des moustiques.

Quelques chiffres-clé :

- sur 2381 contrôles de cours et jardins réalisées en 2 semaines, près de 450 gîtes larvaires ont été identifiés et détruits
- soit 24 % des maisons visitées qui présentaient au moins un gîte larvaire (dont 31% à Saint-Paul)

Ces comportements favorisent la prolifération des moustiques et diminuent l'efficacité des traitements, en favorisant une recolonisation rapide des zones traitées. Les conditions climatiques sont encore très favorables aux moustiques et chacun peut agir en éliminant tous les récipients contenant de l'eau autour de chez lui.

Un moustique se déplace très peu dans sa vie (moins de 100m). Par conséquent, les moustiques observés chez soi peuvent provenir de gîtes présents chez soi ou dans l'environnement proche. Aussi, il est rappelé à tous l'importance de mettre en œuvre les gestes de prévention :

- **Éliminer les gîtes larvaires** dans son environnement ;
- **Se protéger des piqûres de moustiques** ;
- **Consulter impérativement son médecin**, en cas d'apparition de symptômes (apparition brutale de fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires, éruptions cutanées, nausées, vomissements, saignements ou fatigue) et continuer à se protéger des piqûres de moustiques pour ne pas contaminer son entourage.

Cette lutte collective est le moyen le plus efficace pour endiguer l'épidémie.

Recommandations aux voyageurs

Une communication a été menée afin d'informer les voyageurs de l'épidémie en cours sur le territoire et des mesures de prévention à prendre.

Des affiches de prévention sont apposées et des flyers mis à disposition dans les zones départ et arrivées des aéroports de La Réunion et de Mayotte pour rappeler les consignes suivantes :

- **Pendant son séjour, pour éviter d'être malade** : se protéger contre les piqûres de moustiques et consulter un médecin en cas de symptômes.
- **Au retour de vacances** : consulter un médecin en cas de symptômes et continuer à se protéger contre les piqûres de moustiques pour éviter de contaminer son entourage et d'introduire la dengue dans son pays ou territoire d'origine.

Par ailleurs, une information orale en cabine est également assurée par les compagnies aériennes sur les vols métropole - Réunion.



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

